

SUGGESTION* DE DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS QUI SERAIENT EFFECTUÉES, DE FAÇON COMPLÉMENTAIRE, PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE AINSI QUE PAR L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Situation dans le monde de l'enseignement AVEC la présence d'un Ordre professionnel des enseignantes et des enseignants

dans le monde de l'enseignement :	C2- Directeur/ice de l'établissement scolaire	Administration de l'établissement scolaire	<p>Le rapport employeur-employé :</p> <p>Item : Ressources humaines/personnel enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification - Gestion - Évaluation 	<p>5- Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> 5.3- Stratification (super enseignantes/s) 5.2- Segmentation 5.1- Géographique <p>4-Évaluation comparative du niveau du rendement/de la performance à l'échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.2 –de chaque groupe de référence 4.1 – De chaque enseignante et enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Mathématiques - Sciences - Etc.
			<p>Item : Directives à suivre provenant soit....</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'établissement - Commission scolaire - MELS - Convention collective - Lois sur l'Instruction publique - Autres 		
C- Durant la carrière de type professionnelle	C1- Ordre des enseignantes et des enseignants		<p>- Période d'insertion (2 ans)... ainsi que le reste de la carrière.</p> <p>-Émettre + valider le maintien + révoquer au besoin la Carte de membre</p> <p>- Certification par l'Ordre des E/E</p> <p>- Évaluation des dossiers sur le plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - académique - juridique - de la véracité des informations fournies 	<p>3- Lorsqu'une plainte est déposée contre une/un enseignante/</p> <p>-----</p> <p>Tentative de règlement à l'amiable</p> <p>2- Évaluation – préventive (+) formative</p> <p>1- Évaluation normative i.e. de la qualité des actes professionnels qui sont posés en se basant sur les normes de - pratique -----</p> <ul style="list-style-type: none"> - de comportement -Compétence professionnelle (normes de pratique= Obligation -Comportement professionnel (normes de déontologie) 	<p>3.6- Tribunal des professions</p> <p>3.5- Comité de révision</p> <p>3.4- Comité de discipline</p> <p>3.3- Syndic-</p> <p>3.2- Médiateur/trice (Comm Scol)</p> <p>3.1- Aviseur/e (école)</p>
			<p>2.3- L'inspection professionnelle</p> <p>2.2- Par son groupe de référence</p> <p>2.1- Auto-évaluation</p> <p>Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> - de moyens - de compétence 		
			<p>B- Université : Formation initiale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique - Théorique <p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interrelation fonctionnelle - La troisième dimension - Le «tiers instruit connaissant» 		
			<p>Tests avant l'inscription: Avoir le profil de carrière en enseignement</p> <p>Avoir dûment réussi le test de connaissance de la langue française</p>		
			<p>A- CÉGEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profil : domaine d'études ? - Cote R 2011 Moyenne au cégep 28 ; médecine 34 ; en enseignement, avec un Ordre professionnel ? 		
			<p>E/E = Enseignante et Enseignant</p> <p align="right">*René Larouche et Mario Asselin</p>		